



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06 septembre 2023

### **Le COTREP (Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques) impliqué dès à présent dans la structuration des filières de recyclage des emballages plastiques ménagers en polystyrène (PS)**

#### **Le COTREP publie ses premières recommandations d'écoconception sur les emballages rigides ménagers en PS**

En décembre 2022, la mise en œuvre de filières industrielles de recyclage des emballages ménagers en polystyrène collectés en France a été actée. Le gisement national est estimé à 100 000 tonnes - composé essentiellement de pots de yaourt ou de compote, de barquettes destinées à la viande ou au poisson.

L'ambition collective est d'augmenter le taux de recyclage du PS, d'améliorer la qualité du PS recyclé et de permettre, à terme, son utilisation dans de nouveaux emballages alimentaires.

Cependant, pour qu'un emballage soit considéré comme recyclable, il est nécessaire d'avoir une filière industrielle de tri et de recyclage opérationnelle et aussi que sa conception initiale respecte les principes qui lui permettent d'être compatible avec ces deux étapes.

Le COTREP, en tant que comité expert dédié aux emballages ménagers, a travaillé en étroite collaboration avec Eslava et Indaver, les 2 entreprises lauréates de l'appel d'offres Citeo sur les flux de déchets PS, afin d'établir des critères communs pour les emballages styréniques, bien que leurs process de recyclage soient différents.

Ces recommandations, qui n'existaient pas à ce jour pour les emballages en PS, vont permettre de guider les metteurs en marché vers une meilleure écoconception pour le recyclage.

Elles sont la synthèse des meilleures connaissances à date sur ces filières existantes et en développement. Certaines lignes industrielles sont encore en phase de construction.

Le COTREP suit ainsi la montée en puissance des unités de recyclage et sera à même de faire évoluer ses recommandations pour tenir compte de l'actualité industrielle : elles seront complétées et mises à jour via des essais.

Parmi les premiers enseignements, il convient de prendre en compte que :

- La présence d'un décor papier supérieur à 50% de la surface de l'emballage ne contraint pas la régénération du PS mais a un impact négatif sur son rendement,

- Les emballages en PS/EVOH/PE (compote, viande) pourront être recyclés sans évolution de leur design et sans taux maximum d'EVOH. Cette recommandation sera complétée par des essais.
- Les emballages en ABS (cosmétique) ne pourront pas être recyclés car les filières de recyclages ne sont - et ne seront pas à l'avenir - adaptées pour pourvoir à leur recyclage.

Les emballages ménagers fortement expansés en XPS et PSE ne sont actuellement pas pris en compte dans les recommandations du COTREP. Des études sont en cours sur la collecte et le tri de ces emballages : ces résultats seront déterminants pour émettre à terme des recommandations robustes.

**Les emballages plastiques ménagers en PS qui respectent les critères d'écoconception déterminés par le COTREP deviendraient donc "recyclables" en 2025 avec les deux usines de recyclage opérationnelles : à leur mise en service, ce seraient ainsi près de 10 000 tonnes d'emballages PS qui seraient recyclées, permettant au recyclage du PS de prendre son envol.**

*\*Pour rappel, les emballages industriels et commerciaux en PS et PSE ne relevant pas des compétences du COTREP, les recommandations mentionnées ne s'appliquent pas à ces derniers.*

Tous les travaux du COTREP sont disponibles en open source, en français et en anglais, sur le site : [www.cotrep.fr](http://www.cotrep.fr)

### **A propos du COTREP**

Le COTREP – Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques – accompagne les industriels dans le développement de solutions d'emballages plastiques recyclables en France. Le COTREP incarne l'engagement de tous les acteurs de la filière des emballages plastiques ménagers à améliorer la recyclabilité. A la demande des fabricants de matières plastiques, des concepteurs, ou fabricants d'emballages ménagers en plastique, cette instance teste et vérifie leur compatibilité avec les filières de tri et de régénération, que ces emballages existent sur le marché ou qu'ils soient en développement.

Créé en 2001, le Cotrep regroupe les acteurs clés pour tendre vers 100 % d'emballages plastique recyclables :

- les producteurs de plastiques vierges et additifs au travers de Valorplast,
- les fabricants d'emballages plastiques au travers d'Elipso,
- les marques et les distributeurs au travers de Citeo,
- les régénérateurs de plastique au travers du SRP.

### **A propos de CITEO**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et

promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

### **A propos d'Elipso**

Elipso est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballages plastiques (rigides et souples) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros.

Elipso veille, décrypte et informe en continu son réseau d'adhérents sur les évolutions de leur activité, les travaux de préparation et de mise en place des évolutions législatives et réglementaires.

Elipso accompagne ses adhérents sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique vers une économie circulaire. Elipso contribue, représente, porte la voix et l'ambition d'une filière de l'emballage plastique unie, auprès de toutes les parties prenantes : entreprises, institutions, associations, médias, et autres organismes de représentation.

### **A propos de Valorplast**

Depuis 1993, Valorplast soutient trois axes stratégiques pour développer l'économie circulaire des plastiques :

- Augmenter le taux de recyclage des emballages plastiques ménagers grâce à l'écoconception et notamment,
- Garantir un plastique recyclé de grande qualité afin d'assurer des débouchés à forte valeur ajoutée à ces matières,
- Innover pour coconstruire les filières de recyclage d'avenir.

En 2022, Valorplast a piloté le recyclage de 184 152 tonnes de déchets plastiques dont 172 335 tonnes d'emballages plastiques ménagers. Ces dernières ont été à 100 % recyclées en Europe limitrophe dont les 3/4 en France. Incarnant la garantie de reprise, Valorplast était l'année dernière en contrat avec 58% des collectivités territoriales en France.

[www.valorplast.com](http://www.valorplast.com)

### **A propos du Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)**

Le SRP est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de matières plastiques, c'est-à-dire un site industriel qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage. Il regroupe 30 régénérateurs, ce qui représente 46 sites de production de matières premières de recyclage (MPR) en France, et 17 membres associés

Les membres du SRP estiment représenter environ 85 % de la capacité de régénération des déchets de matières plastiques en France pour l'ensemble des MPR qu'ils produisent. A noter que cette valeur moyenne cache des disparités importantes entre MPR.

### **Contacts presse**

Marion Fajgenbaum  
[marion.fajgenbaum@citeo.com](mailto:marion.fajgenbaum@citeo.com)  
06 34 55 38 73

Audrey Anne  
[a.anne@elipso.org](mailto:a.anne@elipso.org)  
01 46 22 33 66

Aude Julien – Ferry  
[a.julien-ferry@valorplast.com](mailto:a.julien-ferry@valorplast.com)  
06 72 53 69 87

Délia Bergonzi  
[Delia.bergonzi@srprecycle.com](mailto:Delia.bergonzi@srprecycle.com)  
06 72 22 93 39